

CTA du mercredi 9 janvier 2013

Déclaration SNUEP-FSU au CT du 9 janvier

Monsieur le Recteur,

Les lycées professionnels de l'académie de Limoges sont ainsi dotés de 7,5 emplois supplémentaires de professeurs. Le SNUEP-FSU accueille favorablement cette sensible inflexion, après 10 années de suppressions de postes.

En effet, l'académie de Limoges a été littéralement décimée, puisque c'est plus de 250 emplois de professeurs des lycées professionnels qui ont été supprimés depuis la rentrée scolaire 2003, soit environ 25 % de son effectif. Dans le même temps, les effectifs scolarisés ont connu une baisse avoisinant 16%.

Nous regrettons cependant que l'enveloppe des créations de postes soit si modeste alors que le volume des HSA est si important : 8% par rapport aux heures postes. Ceci risque encore d'alourdir les emplois du temps des professeurs et leurs conditions de travail.

Nous déplorons aussi que l'évolution de la carte des formations soit aussi limitée, certaines demandes d'établissements nous semblaient pertinentes comme par exemple la création d'un CAP vente en librairie pour le lycée professionnel de Pagnol, voire l'augmentation des capacités d'accueils sur certaines formations. Nous contestons la proposition de diminution des capacités d'accueil en Bac Pro Cuisine et Services au LP Cassin à Tulle.

De plus nous sommes très inquiets des moyens qui seront donnés aux établissements. Le fonctionnement est actuellement très difficile dans plusieurs sections.

En ce qui concerne la politique générale, Le SNUEP-FSU a pris connaissance du projet de loi d'orientation. Il désapprouve le manque d'ambition pour l'enseignement professionnel qui ne remet pas en cause les réformes majoritairement contestées ses dernières années dont les effets néfastes se produisent encore.

Peu de perspectives sont avancées pour améliorer la réussite des lycéens professionnels.

Rien n'est dit sur la remise en place de parcours en 4 ans, la renégociation de la rénovation professionnelle - comme par exemple les grilles horaires -, l'autonomie des établissements, l'accompagnement personnalisé, l'abandon du tout CCF et le retour à une évaluation nationale des diplômes de la voie professionnelle.

Pire, la seule orientation proposée est de transférer plus de compétences aux Régions dans le domaine de la formation professionnelle initiale comme si cela allait résoudre tous les problèmes.

Le SNUEP-FSU continue de s'opposer à tout transfert de compétences entre l'État et les Régions dans le domaine de l'enseignement professionnel public. Il conteste le transfert des cartes de formations aux régions qui pourrait conduire à des offres pilotées essentiellement par des besoins locaux et immédiats.

Ce transfert renverrait aux Régions la gestion de la concurrence entre formation en apprentissage et formation sous statut scolaire dans une logique purement comptable, dans un contexte de restriction budgétaire.

Nous constatons malheureusement qu'il n'y a pas de changement de politiques concernant les LP, quand le gouvernement décide à nouveau de relancer l'apprentissage au niveau V et IV.

Les Régions, avec l'accord de l'État, poursuivent le développement du mixage des publics (scolaires, apprentis, stagiaires) dans une même classe et le mixage des parcours afin de maintenir l'offre de formation en apprentissage.

Tout transfert de compétences concernant l'enseignement professionnel sous statut scolaire serait vécu par la profession comme une nouvelle attaque à son endroit.

Les personnels de LP, LPA, SEP, SEGPA, EREA attendent toujours une politique ambitieuse pour la formation professionnelle initiale sous statut scolaire, une réelle revalorisation de leurs métiers et de leurs salaires et une amélioration de leurs conditions de travail.

Compte rendu du CT du 9 janvier

Le Recteur présente ses vœux et explique que la carte des formations a été construite en concertation avec la Région ; en effet, il souhaite un dialogue social avec les représentants du personnel et des collectivités territoriales, il demande aussi de lui laisser le temps de s'installer.

Dans l'académie de Limoges, il y a eu une légère augmentation des élèves dans le second de degré. Le Recteur estime que Le ministère a été juste, et que les moyens sont suffisants (21 emplois en plus).

Nous lui indiquons qu'il est vrai que le discours a changé et qu'il y a une évolution des moyens, mais que **pour nous, ce n'est pas suffisant**. en effet, nous avons eu à subir durant de longues années des pertes importantes d'emplois et même si nous constatons un infléchissement, nous souhaitons exprimer notre réserve sur la hauteur des moyens insuffisants pour réparer les dégâts subis dans cette Académie (500 emplois supprimés depuis 2007 dans le second degré), nous déposons donc une motion :

« Les représentants des personnels du CTA de Limoges considèrent que la dotation des emplois tant dans le 1er degré que dans le second degré chez les personnels d'enseignement et d'éducation, et chez les administratifs, ne permet pas de réparer les dégradations causées par les suppressions de postes des années précédentes... »

Pour : 6 FSU Abstention : 4 UNSA, SGEN...

Dans les lycées professionnels, il est prévu de créer 7,5 emplois pour la rentrée 2013, nous formulons une sérieuse inquiétude sur le nombre élevé d'HSA : 8% de la dotation Académique (5,8% l'année dernière). Les HSA représentent presque 17 postes. Quelle est cette logique ? Cela ne relève plus d'ajustements mais du financement de besoins pérennes. En effet, les effectifs ont augmenté à contrario les dédoublements ont diminué voir disparu, le fonctionnement se fait sous la contrainte ; les conditions de travail dans les disciplines se dégradent. Nous demandons de chiffrer le coût du fonctionnement des dédoublements.

Réponse du recteur : on fonctionne avec les moyens donnés.

Le Recteur souhaite montrer qu'il y a un changement, il ne promettra pas ce qu'il ne peut pas faire..... tout est dit !

Nous lui rétorquons que les marges de manœuvre sont trop étroites voire qu'elles n'existent plus..... Plutôt que des HSA, nous proposons que les TZR, dans quelques matières, qui n'ont pas d'heures devant

élèves, soient utilisés pour permettre de faire des dédoublements. Nous présentons notre déclaration (cf : ci avant).

Le Recteur déclare qu'il ne veut pas répondre sur la carte avec la région. Mais estime que cette dernière investit beaucoup d'argent et qu'il ne trouve pas scandaleux qu'elle ait un droit de regard...il n'est pas d'accord sur l'apprentissage, il pense que la des publics peut être une manière de faire fonctionner une formation en danger de fermeture....

Pour la carte des formations, la plupart des demandes de création de formation ou d'augmentation de capacité d'accueil des chefs d'établissements n'ont pas été retenues, pas de changement.... voir ci-dessous :

Carte de formation nouvelle pour 2013

CORREZE

EGLETONS SEP CARAMINOT Ouverture section européenne anglais

TULLE LP R CASSIN BCP cuisine : réduction capacité à 12

LP R CASSIN BCP commercialisation et service en restauration : réduction capacité à 12

LP R CASSIN Ouverture d'un CAP cuisine : capacité 12

CREUSE

ST VAURY LP ROUSSILLAT MC " sureté des espaces ouverts au public" capacité 12

HAUTE-VIENNE

BELLAC LP MARTIN NADAUD Fermeture du CAP " menuisier fabrication de meubles" (capacité 6)

LP MARTIN NADAUD Augmentation de la capacité du CAP " constructeur bois" (capacité 12)

LIMOGES LE MAS JAMBOST fermeture du CAP "tapissier d'ameublement en siège"

Ouverture du BCP 3 ans AMA " Tapissier d'ameublement" capacité 15

ST JUNIEN LP VAILLANT

Ouverture d'un CAP2 " électrotechnique" (passerelle seconde pro) par transformation d'un groupe 1ère BCP .

Concernant la mesure prévue pour le lycée Cassin, le SNUEP fait part de son opposition. En effet, nous soulignons que le fait de ramener la capacité d'accueil à 2X12 pour le BAC cuisine/service et d'ouvrir le CAP cuisine à 12 risque d'engendrer deux impasses que nous n'accepterons pas.

- 1) Il manque un CAP service pour permettre un bon fonctionnement de la formation.
- 2) La suppression d'un groupe (rassemblement avec l'autre formation CAP en enseignement général) risque d'engendrer une suppression de poste.